

Monsieur Michel CHAPPAT
6 square du Laonnais
78310 MAUREPAS

Maurepas, le 30 juillet 2014

Dossier suivi par : Fabienne CHALVET
Tél. : 01 30 66 54 11
courriel : f.chalvet@maurepas.net

---LR/AR:tA-106 529 6383 7

Nos réf. : GG/IDM/FC/CM/75.2014
Recommandé avec accusé de réception

Objet : fonctionnement

Monsieur,

Comme tout Conseiller Municipal, vous bénéficiez d'un droit à l'information tel que prévu au Code Général des Collectivités Territoriales, notamment s'agissant des dossiers soumis à l'examen du Conseil Municipal. Le règlement intérieur du conseil (article 4) fixe les conditions d'accès aux dossiers.

Aussi, sauf à justifier d'avoir à effectuer des démarches administratives en tant que Maurepasien, je vous demande dorénavant de ne plus vous rendre directement dans les services au risque de perturber le travail des agents municipaux.

Si vous souhaitez disposer d'éléments sur des dossiers communaux (au même titre que tous les élus d'opposition), je vous invite à contacter, par courrier ou par courriel (t.gasteau@maurepas.net), uniquement Monsieur GASTEAU, Directeur de Cabinet qui se chargera de vous répondre.

En vous remerciant par avance de votre compréhension, je vous prie d'agréer, Monsieur, mes salutations distinguées.

Grégory GARESTER
Maire

